

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Sécurité et santé au travail: synergies  
entre sécurité et productivité***Table des matières*

	<i>Page</i>
1. Contexte et définitions.....	1
2. Incidence économique des accidents et maladies liés au travail.....	2
A l'échelle mondiale.....	2
Incidence au niveau de l'entreprise.....	3
Incidence sur les victimes.....	4
Incidence au niveau national.....	4
3. Productivité et sécurité et santé au travail.....	5
Au niveau de l'entreprise.....	5
Au niveau national.....	8
La législation nationale en matière de SST et son application.....	9
4. Mesures prises à ce jour.....	10
Au niveau de l'entreprise.....	10
Au niveau national.....	10
Au niveau international.....	10
5. Actions proposées.....	11
Au niveau de l'entreprise.....	11
Au niveau national.....	12
Au niveau international.....	12

# 1. Contexte et définitions

## Contexte

1. A sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003), le Conseil d'administration a approuvé l'Agenda global pour l'emploi, qui s'inscrit dans le programme plus large de l'Organisation sur le travail décent<sup>1</sup>. Cet agenda est la réponse à la demande adressée au Bureau par le Sommet mondial sur le développement social (1995), et à sa 24<sup>e</sup> session extraordinaire (2000) par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'élaborer une stratégie internationale cohérente et coordonnée visant à promouvoir l'emploi productif et librement choisi. Le principal objectif de l'agenda est de placer l'emploi – mais non pas n'importe quel emploi – au cœur des politiques économiques et sociales. Dans le présent document, on examinera comment la sécurité et la santé au travail (SST) contribuent à la fois à réduire la souffrance humaine et à accroître la qualité des emplois et leur nombre.
2. La Commission de l'emploi et de la politique sociale a débattu de plusieurs des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi depuis son adoption. Le présent document traite spécifiquement de l'élément clé n° 9: «Sécurité et santé au travail: synergies entre la sécurité et la productivité».
3. Il existe des liens étroits entre cet élément et d'autres éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi:
  - N° 2 (Promouvoir l'évolution technologique pour améliorer la productivité) – le progrès technique a souvent un effet positif sur les conditions de travail tout en accélérant la production et en améliorant la qualité des produits<sup>2</sup>.
  - N° 5 (Promouvoir l'emploi décent en favorisant l'esprit d'entreprise) – l'adoption d'une législation pertinente et appropriée sur la sécurité et la santé au travail et sa bonne mise en application peuvent contribuer à favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise et à promouvoir l'emploi décent.
  - N° 6 (Promouvoir l'employabilité en améliorant les connaissances et les qualifications) – inscrire la SST dans les programmes d'éducation et de formation permet de mieux sensibiliser à la question, de réduire les risques d'accidents et de maladie et d'augmenter l'employabilité des travailleurs grâce au maintien de leurs capacités physiques et mentales.
  - N° 8 (La protection sociale en tant que facteur productif) – la SST fait partie intégrante du concept de protection sociale; l'assurance santé des régimes de sécurité sociale peut aider ceux qui, malgré leurs efforts, se blessent au travail, et les assureurs publics et privés collaborent depuis longtemps avec les employeurs afin d'essayer de réduire les coûts grâce à la prévention.
  - N° 10 (Créer des emplois productifs pour faire reculer la pauvreté) – les travailleurs dépourvus de moyens de subsistance à la suite d'un accident ou d'une maladie liés au

<sup>1</sup> Document GB.286/15.

<sup>2</sup> A. Lopez-Valcárcel: «New challenges and opportunities for occupational safety and health (OSH) in a globalized world» (Genève, BIT, 2002): <http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/econo/globchal.htm>.

travail courent le même risque d'appauvrissement que les travailleurs qui n'ont pas de qualifications utiles ou de marché pour leurs produits.

4. Dans le programme et budget pour 2006-07, une partie importante de l'objectif stratégique n° 3 est l'amélioration des conditions de travail et de la SST dans l'économie formelle et dans l'économie informelle, y compris en milieu rural<sup>3</sup>. Cet objectif reflète la mission historique de l'OIT – telle que consacrée par la Constitution et la Déclaration de Philadelphie –, à savoir protéger les travailleurs contre la maladie et l'accident. Les moyens d'appliquer les principes et normes de l'OIT en matière de SST dans l'économie formelle sont bien établis, quoique la mise en œuvre par les mandants puisse encore être améliorée. Toutefois, l'approche réglementaire centralisée qui a été efficace dans les économies industrielles peut s'avérer moins adaptée à l'économie informelle. Si le BIT et ses contreparties nationales démontrent que «la sécurité paie», on peut s'attendre à ce que cela encourage le recours à de bonnes pratiques sur le lieu de travail, qu'il soit ou non soumis à inspection ou qu'il relève ou non de régimes d'assurance nationaux. La synergie entre la SST et la productivité peut donc contribuer de façon importante à la réalisation de cet objectif stratégique.

## Définitions

5. En termes économiques, le terme «productivité» peut être défini comme «le rapport de la quantité produite à un ou plusieurs facteurs de production» (nouvelle édition du *Petit Robert*, 1993; l'*Encyclopaedia Britannica*, 1983, définit la «*productivity*» de la même manière). Ainsi, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) exprime la productivité des économies nationales en unités monétaires du produit intérieur brut par heure travaillée par la population salariée. Idéalement, qui dit accroissement de la productivité dit accroissement de l'efficacité et de la rentabilité des entreprises, amélioration de la qualité des produits à un prix donné pour le consommateur et hausse des revenus et de la sécurité pour les travailleurs.
6. Par souci de simplicité, on utilisera parfois le mot «entreprise» dans le présent document pour désigner le lieu de toute activité productive – atelier d'artisan, exploitation familiale, usine, entreprise commerciale, bureau d'une administration publique.

## 2. Incidence économique des accidents et maladies liés au travail

### A l'échelle mondiale

7. Selon des estimations récentes du BIT<sup>4</sup>, quelque 2,2 millions de personnes meurent chaque année des suites d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, 270 millions souffrent de blessures graves mais non mortelles, et 160 millions souffrent de maladies sur une période plus ou moins longue pour des raisons liées au travail. Cela représente une somme considérable de souffrances pour les travailleurs et leurs familles. Par ailleurs, le coût estimatif total de ces accidents et maladies s'élèverait à environ 4 pour

<sup>3</sup> Programme et budget pour 2006-07, indicateurs 3a.1 iii) et 3b.1 ii).

<sup>4</sup> «Decent work – Safe work», rapport introductif à la XVII<sup>e</sup> session du Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, 2005 – [www.ilo.org/public/english/protection/safework/wdcongrs17/intrep.pdf](http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/wdcongrs17/intrep.pdf).

cent du PIB mondial – un chiffre colossal, près de 20 fois supérieur au chiffre de l'aide publique au développement. D'autres organisations, dans leurs estimations, indiquent qu'environ 5 pour cent de *l'ensemble* des maladies et accidents enregistrés dans les économies de marché bien établies sont imputables au travail<sup>5</sup>, ce qui correspond en gros aux chiffres du BIT. Il y a lieu de mentionner également une étude récente de la Commission européenne qui estime à 55 milliards d'euros par an le coût des accidents du travail dans les quinze Etats membres de l'Union européenne en 2000<sup>6</sup>.

8. S'il est vrai que la grande majorité des accidents ne sont pas déclarés, une catastrophe majeure a un effet dévastateur sur l'entreprise, ses salariés et la collectivité. Après l'accident de Bhopal (1984), au total plus de 20 000 personnes sont mortes des suites de leurs blessures et, à ce jour, l'accident a coûté aux propriétaires quelque 500 millions de dollars E.-U. d'indemnisation<sup>7</sup>. Certes, ces accidents majeurs sont heureusement rares mais, pour chaque accident de ce type, il existe littéralement des millions d'incidents moins graves qui, considérés tous ensemble, ont aussi un impact économique et social dévastateur, tant sur le plan local que national.

## Incidence au niveau de l'entreprise

9. L'encadré 1 montre certains des coûts « directs » et « indirects » des accidents et maladies liés au travail. S'il est vrai que l'entreprise n'a pas forcément à les assumer dans l'immédiat, ces coûts devront être pris en charge, d'où l'inflation de valeur qui en résulte pour la productivité des entreprises épargnées et la baisse de performance pour l'économie dans son ensemble.

<b>Encadré 1</b>	
<b>Exemples de coûts directs et indirects des accidents du travail et des maladies professionnelles au niveau de l'entreprise</b>	
<b>Coûts directs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Activité perturbée et perte de production résultant de l'absence des travailleurs.</li> <li>■ Perte de salaire et éventuellement reconversion des travailleurs.</li> <li>■ Premiers secours, soins médicaux et réadaptation.</li> <li>■ Assurance et éventuellement relèvement des primes.</li> <li>■ Indemnisation.</li> <li>■ Amendes ou procédures judiciaires consécutives à l'accident/atteinte à la santé.</li> <li>■ Remplacement ou réparation de l'équipement endommagé.</li> </ul>
<b>Coûts indirects</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Temps consacré par la direction aux enquêtes menées éventuellement avec les autorités compétentes (inspection du travail) et autres administrations.</li> <li>■ Formation d'autres travailleurs aux postes laissés vacants, recrutement de remplaçants.</li> <li>■ Perte d'employabilité à long terme causée par l'accident.</li> <li>■ « Coûts humains » – qualité de vie et bien-être amoindris.</li> <li>■ Baisse de motivation au travail, atteinte au moral du personnel, accroissement de l'absentéisme.</li> <li>■ Dégradation de la réputation de l'entreprise et des relations avec les clients et avec le public.</li> <li>■ Dommage à l'environnement (dans le cas, par exemple, d'accidents chimiques).</li> </ul>

<sup>5</sup> C. Murray et A. Lopez: «Global burden of disease» (OMS/Harvard School of Public Health, 1996).

<sup>6</sup> Analyse statistique du coût socio-économique des accidents au travail dans l'Union européenne, rapport final. Commission européenne, Luxembourg, juillet 2004.

<sup>7</sup> Bhopal Information Center – [www.bhopal.com/irs.htm](http://www.bhopal.com/irs.htm).

- 10.** Le coût total d'un accident ou d'une atteinte à la santé est souvent sous-estimé parce que certains des coûts sont externes à l'entreprise où la victime travaillait et que certains coûts internes sont parfois difficiles à évaluer, voire ne sont pas reconnus<sup>8</sup>. Les coûts indirects en particulier peuvent être très importants et, s'il est vrai que certains sont très difficiles à quantifier – notamment la perte de réputation de l'entreprise –, ils n'en sont pas moins bien réels.
- 11.** L'absentéisme dû à des accidents ou atteinte à la santé est une source de préoccupation croissante, en raison de facteurs psychosociaux tels que le stress lié au travail ainsi que d'autres formes d'accidents ou de maladies professionnelles. Selon les estimations, en moyenne l'absentéisme représente 5 pour cent de la main-d'œuvre chaque jour, mais ce pourcentage peut varier de deux à dix selon le secteur, le type de travail et la culture du management<sup>9</sup>. Les maladies infectieuses liées au travail, telles que le VIH/SIDA, peuvent aussi avoir un énorme impact sur les forces productives – perte de qualifications et d'expérience, réduction d'effectifs<sup>10</sup>.

### **Incidence sur les victimes**

- 12.** Le coût économique (et humain) pour les victimes et leurs familles est très grand. Seul un faible pourcentage de la main-d'œuvre mondiale est protégé par des systèmes d'indemnisation, et la plupart des travailleurs ne perçoivent aucun revenu lorsqu'ils ne peuvent plus se rendre à leur travail. Ceux qui souffrent d'une incapacité à long terme peuvent subir une forte déqualification et avoir du mal à retrouver du travail, voire à se maintenir au poste pour lequel ils ont été formés. Le taux d'activité des travailleurs handicapés est inférieur d'un tiers environ à celui des travailleurs non handicapés, et la probabilité qu'ils occupent un emploi à plein temps est inférieure de moitié. Quant au rapport entre les gains des travailleurs handicapés et les gains des autres travailleurs, il évolue au fil du temps mais, dans les pays en développement, la différence est plus grande encore pour les travailleurs ayant un bas niveau d'instruction. Le salaire des premiers peut n'être que le tiers du salaire de personnes non handicapées comparables<sup>11</sup>. Certes, la réadaptation réduit l'absence à long terme après un accident et accélère le retour au travail productif, mais en général elle est liée à l'existence d'un régime d'indemnisation.

### **Incidence au niveau national**

- 13.** Les effets sont les mêmes sur le développement économique et la productivité du pays. Certes, l'Etat peut prendre à sa charge le coût des services médicaux et des prestations de maladie mais c'est, au bout du compte, la société dans son ensemble qui assume le coût de l'assurance et des budgets de santé publique, et un taux élevé d'accidents et d'atteintes à la santé pèse sur la productivité nationale. Selon les estimations du Conseil de la sécurité nationale des Etats-Unis, pour chaque décès lié au travail, il faut compter un grand nombre d'accidents non mortels, de sorte que le coût cumulatif de tous les accidents induits par un décès enregistré, y compris les coûts non assurés pour les employeurs, s'élève à

<sup>8</sup> P. Dorman: «The economics of safety, health and well-being at work: An overview» (Genève, BIT, 2000), <http://ilo.org/public/english/protection/safework/papers/ecoanal/ecoview.htm>.

<sup>9</sup> «Decent work – Safe work», *op. cit.*

<sup>10</sup> BIT: «HIV/AIDS and work: Global estimates, impact and response» (Genève, 2004), pp. 11-12.

<sup>11</sup> P. Dorman, *op. cit.*

28 700 000 dollars E.-U.<sup>12</sup>. Les dommages écologiques majeurs résultant des accidents industriels ont aussi une incidence au niveau national ainsi qu'à celui de l'entreprise, comme l'ont montré plusieurs incidents nucléaires ou incidents chimiques plus récents.

14. Plusieurs pays ont évalué le coût global pour l'économie nationale des accidents et maladies liés au travail<sup>13</sup>. Ces chiffres varient, en raison notamment des différences de critères d'enregistrement des accidents d'un pays à l'autre; en revanche, les estimations à l'échelle mondiale établies par le BIT comme indiqué ci-dessus sont dans l'ensemble jugées pertinentes. Il est probable que les effets à long terme sur le développement économique sont plus graves dans les pays moins dotés sur le plan de la protection sociale et des soins médicaux, mais la question n'a guère été étudiée.

### 3. Productivité et sécurité et santé au travail

15. Vu la priorité mondiale assignée à la nécessité de promouvoir l'emploi productif, il importe d'examiner l'incidence de bonnes conditions de travail et de sécurité et santé au travail sur la réalisation de cet objectif. S'il est évident que les accidents et les maladies liés au travail sont mauvais pour la productivité, l'inverse est vrai aussi: de bonnes conditions de sécurité et de santé favorisent la productivité. Autrement dit, la sécurité et la santé au travail sont payantes pour l'entreprise.

16. Cela ne veut pas dire que le plus haut niveau possible de SST sera partout identique. Il n'est pas toujours envisageable économiquement d'appliquer la même solution technique dans les pays en développement et dans les pays très industrialisés, mais un compromis permettant d'offrir un degré élevé de protection à tous les travailleurs peut être trouvé. A cet effet, on peut utiliser un certain nombre d'outils d'évaluation de la productivité afin de mesurer les avantages économiques des mesures prises en faveur de la SST<sup>14</sup>.

#### Au niveau de l'entreprise

17. La réglementation et sa mise en application restent le principal moyen de protéger la santé des travailleurs. Toutefois, l'intérêt croissant suscité par la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et le Pacte mondial de l'ONU ont mis en lumière la contribution importante que des mesures volontaires peuvent apporter. Des entreprises qui se sont dotées d'un programme de RSE dans le cadre du pacte mondial se sont attachées à réduire le nombre d'accidents et autres atteintes à la santé liés au travail, considérant que simultanément cela leur permettait d'améliorer la motivation, le moral et la productivité du personnel. Afin d'étudier les effets positifs sur la productivité au niveau de l'entreprise, la Direction de la sécurité et de la santé du Royaume-Uni, l'institution tripartite nationale de SST, a rassemblé des données sur l'expérience en la matière d'une vingtaine de grandes

<sup>12</sup> <http://www.nsc.org/irs/statinfo/estcost.htm>.

<sup>13</sup> Voir par exemple: *Inventory of socioeconomic costs of work accidents* (2002) et *Impact économique de la santé et de la sécurité au travail dans les Etats membres de l'Union européenne* (1998), Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, Bilbao: <http://agency.osha.eu.int/publications/reports/>.

<sup>14</sup> Voir par exemple M. Oxenburgh et coll.: *Increasing productivity and profit through health and safety*, CRC Press, 2004, et *Economic appraisal of preventing work accidents at company level*, Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, Bilbao, 2002: <http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/28/factsheetsn28en.pdf>.

entreprises<sup>15</sup>. Les travailleurs de ces entreprises ont été pleinement associés à l'initiative et consultés à tous les stades. Ainsi, une grande usine à papier, en concertation avec les syndicats de travailleurs, a investi 175 000 livres dans des consultations et une formation relative à la SST, ce qui lui a permis d'en tirer rapidement un bénéfice équivalant à 500 000 livres. Les résultats des études de cas sont résumés dans l'encadré 2 ci-après.

**Encadré 2**  
**Santé et sécurité – Etudes de cas, Commission de la santé et de la sécurité**  
**Royaume-Uni: Résumé des avantages**

Les mesures prises pour prévenir les accidents et autres atteintes à la santé ont eu les avantages suivants, sur des périodes d'au moins un an:

- forte réduction du taux d'absentéisme;
- nette amélioration de la productivité;
- économies financières non négligeables grâce à une meilleure maintenance de l'usine;
- réduction considérable du nombre de demandes d'indemnisation et du coût de l'assurance;
- amélioration des relations avec les clients et les fournisseurs ainsi que de l'image et de la réputation de l'entreprise;
- contrats de formation de préqualification: amélioration des résultats;
- amélioration du moral, de la motivation et de la concentration au travail du personnel;
- meilleur taux de rétention du personnel.

**18.** L'intérêt économique qu'il y a à promouvoir la santé a fait l'objet de recherches également en Allemagne, aux Etats-Unis et en Australie. Une étude réalisée en Allemagne montre que les programmes de promotion de la santé – qui mettent l'accent sur la prévention – ont permis de réduire très sensiblement l'absentéisme ainsi que les coûts médicaux<sup>16</sup>. Il ressort d'une enquête réalisée par l'Institut de recherche sur la sécurité de la compagnie d'assurance Liberty Mutual auprès de directeurs financiers de grandes entreprises des Etats-Unis que l'avantage le plus fréquemment cité est l'accroissement de la productivité<sup>17</sup>.

**19.** Sans préjuger du concept de tripartisme, on notera les différences d'intérêt entre les dirigeants de l'entreprise et les actionnaires, qui en sont les véritables propriétaires. Les instruments et les programmes de l'OIT s'adressent généralement aux premiers, en tant que représentants des employeurs, mais les actionnaires, en tant qu'investisseurs, sont eux aussi concernés par les aspects économiques de la SST. Si la SST est bonne pour les affaires, elle devrait être bonne aussi pour la valeur boursière de l'entreprise. Afin de tester cette hypothèse, en 2002, la Commission nationale de la sécurité et de la santé de l'Australie (NOHSC) a composé un portefeuille virtuel d'actions d'entreprises bien cotées sur le plan de la SST et elle a comparé l'évolution de sa valeur avec la performance du

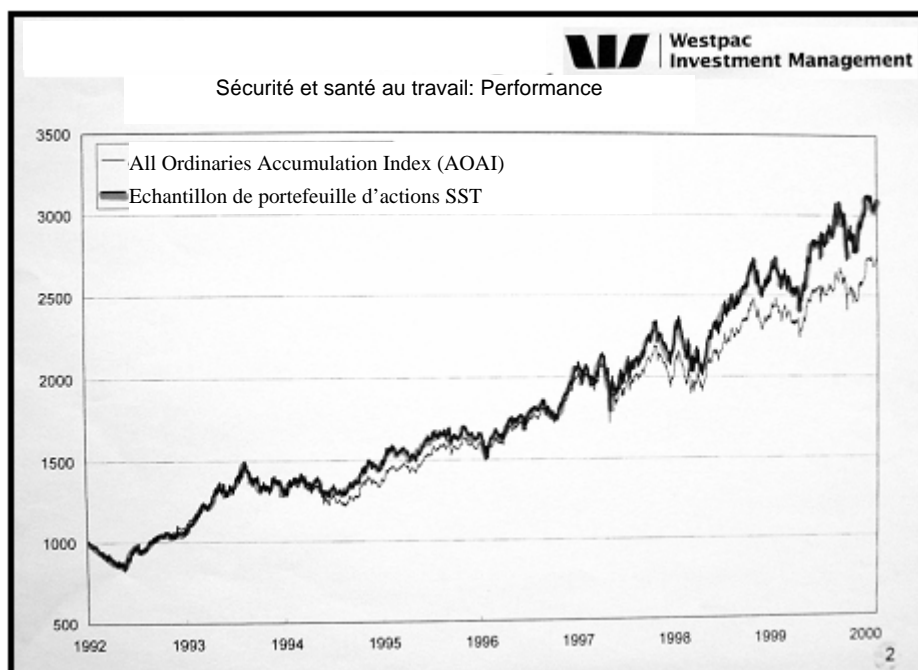
<sup>15</sup> *The business of health and safety – Case studies* (Health and Safety Commission, 2004): <http://www.hse.gov.uk/businessbenefits/casestudy.htm>.

<sup>16</sup> J. Kreis et W. Bodeker: «Health-related and economic benefits of workplace promotion and prevention», <http://www.enwhp.org> et suivre le lien «Santé au travail».

<sup>17</sup> <http://www.libertymutual.com>.

marché boursier australien dans son ensemble (indice AOAI)<sup>18</sup>; la figure 1 ci-dessous montre clairement qu'il y a eu gain de valeur.

Figure 1. Effet de la SST sur la valeur des actions-test de la NOHSC



20. On fait parfois valoir que le principe selon lequel la sécurité est bonne pour les affaires vaut pour les pays développés et le secteur moderne, mais qu'il est irréaliste de donner la même priorité à la SST dans beaucoup de pays en développement où l'économie informelle (caractérisée par un nombre élevé d'accidents et de maladies et l'absence de culture de la prévention en matière de sécurité et de santé) est omniprésente. Or il est maintenant démontré que la SST y est tout aussi importante pour la productivité. Des mesures aussi élémentaires que le nettoyage régulier des locaux, l'entretien des installations électriques, un bon éclairage contribuent très sensiblement à réduire les risques sur le lieu de travail<sup>19</sup> et permettent aux travailleurs de se concentrer sur la production.
21. C'est ainsi qu'en Inde, dans le cadre du programme Moradabad exécuté par le BIT, les conditions de travail dans des unités artisanales pauvres se sont beaucoup améliorées grâce à l'introduction de mesures simples et peu coûteuses<sup>20</sup>. Ce programme a permis de réduire les risques d'accidents et de maladies liés notamment au manque d'éclairage et aux émanations et d'améliorer la qualité des produits ainsi que la production.
22. Un autre exemple tiré du secteur informel est fourni par le Centre pour l'amélioration des conditions de travail et l'environnement (CIWCE), à Lahore, Pakistan. A l'issue d'une

<sup>18</sup> D. Else, communication personnelle.

<sup>19</sup> *The economics of health, safety and well-being – Barefoot economics: Assessing the economic value of developing a healthy work environment* (Genève et Tampere, BIT, et ministère des Affaires sociales et de la Santé, Finlande, 2002).

<sup>20</sup> *Castig a new die –The Moradabad Programme for Enterprise Development and Productivity Improvement* (New Delhi, BIT, 2004).



évaluation des risques dans le secteur de la fabrication domestique de tissus, un métier à tisser ergonomique a été inventé, grâce auquel les tisseurs adultes ont vu leur santé s'améliorer très sensiblement, de même que leur revenu, qui, dans le meilleur des cas, a été multiplié par deux. Cela a permis de réduire aussi le nombre d'enfants astreints au travail dans ce secteur <sup>21</sup>.

23. Les entreprises multinationales influent fortement sur les conditions de travail dans les usines de leurs exportateurs dans les pays en développement, comme il ressort clairement du secteur de l'habillement au Cambodge <sup>22</sup> et en Haïti <sup>23</sup>, où ceux-ci ont dû relever le niveau de sécurité et de santé pour répondre aux exigences des acheteurs. La productivité a aussi augmenté tandis que l'absentéisme et la rotation du personnel diminuaient. Dans l'industrie automobile, Volkswagen vient de prendre des mesures en Afrique du Sud, au Mexique et au Brésil, en collaboration avec les autorités, afin d'améliorer la sécurité et la santé dans les usines de leurs nombreux fournisseurs. En Afrique du Sud, des fournisseurs suivent déjà des cours de formation, et Volkswagen et l'inspection du travail supervisent les conditions de travail.

## Au niveau national

24. Au niveau national et même régional, on constate aussi que de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail se traduisent par des gains similaires en matière de productivité. Les données du Forum économique mondial et de l'International Institute for Management Development (IMD) de Lausanne, associées aux données du BIT, indiquent qu'il existe une forte corrélation entre compétitivité et taux de fréquence des accidents du travail <sup>24</sup>, comme le montre la figure 2.
25. L'un des effets les plus marqués de l'intégration économique et de la libéralisation du commerce international est l'harmonisation des normes. Par exemple, les normes de sécurité des produits ont été harmonisées aux niveaux régional et international de sorte que les nouveaux produits introduits sur le marché offrent un niveau élevé de protection aux utilisateurs. De même, la classification internationale et l'étiquetage des produits chimiques ont contribué à promouvoir des normes élevées de SST <sup>25</sup>. Les pays qui favorisent l'application de ces normes harmonisées, notamment par la législation, sont bien placés pour en tirer des avantages sur le plan commercial et sur celui de la sécurité et de la santé <sup>26</sup>.

<sup>21</sup> BIT: *Travail. Le magazine de l'OIT*, n° 55, déc. 2005, pp. 36-37.

<sup>22</sup> Secteur de l'habillement au Cambodge: Résultats d'une enquête auprès des acheteurs, rapport des services consultatifs sur les investissements étrangers (Washington, 2004).

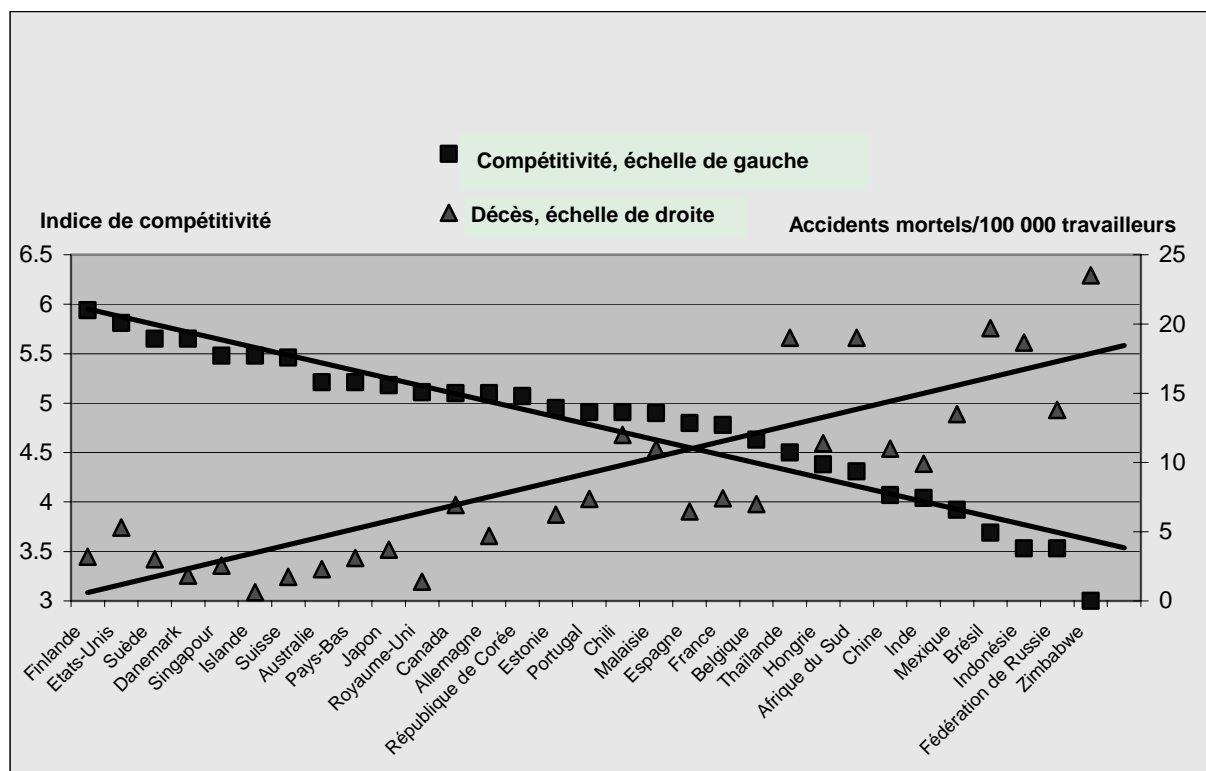
<sup>23</sup> <http://www.ilo.org/public/english/protection/condtrav/workcond/haiti/haiti.htm>.

<sup>24</sup> *IMD World Competitiveness Yearbook*, <http://www02.imd.ch/wcc/yearbook/>.

<sup>25</sup> *Système général harmonisé de classification et d'étiquetage* – voir [http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs\\_welcome\\_e.html](http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/ghs_welcome_e.html).

<sup>26</sup> A. Lopez-Valcárcel, *op. cit.*

Figure 2. Compétitivité et sécurité



Sources: Forum économique mondial; ILO/SafeWork.

## La législation nationale en matière de SST et son application

26. Pour maintenir de bonnes conditions de sécurité et de santé, les entreprises ont besoin d'une législation bien adaptée et fondée sur les normes de l'OIT. Ce type de législation est en vigueur dans beaucoup de pays mais non dans tous. Dans certains, par exemple, la législation ne protège que les salariés des usines et ne comporte pas de dispositions relatives à la gestion effective de la sécurité et de la santé, à la consultation des travailleurs, etc., aspects pourtant indispensables pour améliorer les conditions dans des établissements modernes. Dans les pays où la législation est moins adaptée à des lieux de travail modernes, elle risque d'être jugée contraignante et moins apte à promouvoir la productivité. Ce problème est souvent aggravé par une mise en application médiocre, en particulier dans les pays en développement<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> Au Pakistan, 2 pour cent seulement de la main-d'œuvre sont couverts par les services d'inspection du travail («The development trends of occupational health services, CIWCE, Lahore» – S. Awan, communication personnelle).

## 4. Mesures prises à ce jour

### Au niveau de l'entreprise

27. Beaucoup de grandes entreprises qui, partout dans le monde, souscrivent aux principes de la responsabilité sociale ont illustré le lien entre la productivité et de bonnes conditions de travail<sup>28</sup>. Les procédés décrits dans les études de cas susmentionnées au Royaume-Uni sont en cours, et l'on continue de recenser de nouveaux cas. Mais la synergie ne concerne pas que les grandes entreprises: en Allemagne, HVBG, la caisse professionnelle d'assurance sociale, a inventorié les résultats positifs obtenus par un vaste échantillon d'entreprises<sup>29</sup>, y compris des PME.

### Au niveau national

28. Les programmes susmentionnés qui ont permis de collecter et de diffuser des exemples de bonnes pratiques sont des initiatives prises au niveau national par des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs, dans le cadre de la collaboration et de partenariats. Un nombre croissant de gouvernements encourage une gestion systémique de la SST et mène une action de sensibilisation.

29. Dans un petit nombre de pays, les acteurs nationaux ont axé leurs mesures sur les besoins des PME, du secteur agricole et de l'économie informelle. En Mongolie, une organisation d'employeurs a pris les devants en utilisant le guide pratique du BIT intitulé *Accroître la productivité et améliorer la qualité de la vie au travail*, élaboré par le Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE)<sup>30</sup>. Cette action vise à améliorer les conditions de travail et la productivité en associant activement les travailleurs et en créant des partenariats avec le ministère du Travail, les syndicats, etc. L'un des éléments importants de ce programme est que les stagiaires participent à la définition des problèmes qui ont un impact sur la sécurité et la productivité ainsi qu'à l'élaboration de solutions. En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, la méthode a été adaptée sous le nom de «WIND»<sup>31</sup>. Elle a donné de bons résultats au Viet Nam et fait aussi des débuts prometteurs dans des programmes pilotes mis en œuvre au Kirghizistan, au Sénégal et en République de Moldova, avec la participation de diverses contreparties nationales.

### Au niveau international

30. En 2003, la Conférence internationale du Travail a adopté une stratégie globale qui vise à promouvoir la sécurité et la santé au travail<sup>32</sup> pour améliorer la qualité, la productivité et la compétitivité. Divers moyens sont utilisés à cet effet: sensibilisation, instruments de l'OIT, assistance technique, développement et gestion des connaissances, collaboration

<sup>28</sup> [http://www.csreurope.org/aboutus/CSRfactsandfigures\\_page397.aspx](http://www.csreurope.org/aboutus/CSRfactsandfigures_page397.aspx).

<sup>29</sup> [http://www.hvbg.de/d/pages/praev/strateg/praev\\_lohnt/index.html](http://www.hvbg.de/d/pages/praev/strateg/praev_lohnt/index.html).

<sup>30</sup> <http://www.ilo.org/public/english/protection/condtrav/workcond/wise/wise.htm>.

<sup>31</sup> Work Improvement in Neighbourhood Development – voir <http://www.ilo.org/public/english/protection/condtrav/workcond/agriwork/agricult.htm>.

<sup>32</sup> Voir [http://www.ilo.org/public/french/protection/safework/globstrat\\_e.pdf](http://www.ilo.org/public/french/protection/safework/globstrat_e.pdf).

internationale et organisation chaque année, le 28 avril, d'une journée mondiale pour la SST.

31. Le Programme SafeWork (Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement) du BIT a été le premier à développer cette stratégie et à l'appliquer au niveau international, en fournissant un appui à ses spécialistes sur le terrain, lesquels interviennent plus directement aux niveaux régional et national. Le Centre international d'informations de sécurité de santé au travail (CIS) suit en permanence la parution de publications sur la sécurité et la santé au travail partout dans le monde, ce qui lui permet d'alimenter une base de connaissances fondamentales sur la question, y compris sur les avantages économiques et les meilleures pratiques<sup>33</sup>. Le programme éducatif de SafeWork intitulé «Traiter des problèmes psychosociaux au travail (SOLVE)» propose des solutions théoriques et pratiques à des problèmes tels que la violence, l'alcool et la drogue, le stress, qui ont une forte incidence sur la productivité. Entre autres initiatives importantes du BIT dans ce domaine, il faut citer les méthodes WISE et WIND susmentionnées, élaborées par le programme TRAVAIL (Programme des conditions de travail et d'emploi) du BIT ou en collaboration avec le BIT.
32. Les *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, ILO-OSH 2001*<sup>34</sup> sont une contribution très utile à l'amélioration de la sécurité et de la productivité. Quatre pays les ont officiellement adoptés et beaucoup d'autres en font une promotion active.
33. En dehors du BIT, les Nations Unies et plusieurs institutions spécialisées (notamment l'OMS, la FAO et le PNUE) exécutent des programmes avec une forte composante SST. Au niveau régional, les mandants maintiennent des organismes compétents (par exemple, l'Agence européenne pour la santé la sécurité au travail, CSR Europe, et l'ETUI-REHS (European Trade Union Institute for Research, Education and Health and Safety), et il existe beaucoup de réseaux professionnels et sectoriels.

## 5. Actions proposées

### Au niveau de l'entreprise

34. Il convient de collecter et de diffuser des données sur les effets positifs des bonnes pratiques en matière de SST dans les petites entreprises, pour que les artisans et les dirigeants de petites entreprises considèrent la sécurité et la santé comme une composante fondamentale de la rentabilité et de la productivité.
35. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient veiller à promouvoir les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail au niveau de l'entreprise, de sorte que la SST soit traitée comme une fonction de l'entreprise, que les risques soient identifiés et évalués et que des mesures de prévention soient prises. Il y a lieu d'associer les actionnaires à ces initiatives, et de faire connaître les données démontrant que les dépenses de sécurité sont effectivement une valeur ajoutée à l'investissement.

<sup>33</sup> Document GB.295/16/2.

<sup>34</sup> <http://www.ilo.org/public/french/protection/safework/managment/index.htm>.

36. Les entreprises multinationales ont un rôle particulièrement important à jouer en direction de leurs fournisseurs. La sensibilité aux cultures locales peut beaucoup faciliter l'acceptation d'approches novatrices. A mesure que les entreprises s'intéresseront activement à la responsabilité sociale de l'entreprise/Compact mondial de l'ONU, la sécurité et la santé et les conditions de travail devraient s'améliorer dans les pays tant développés qu'en développement. Le BIT se doit d'exploiter l'occasion qui se présente déjà partout dans le monde de promouvoir la SST dans le cadre de ces programmes. La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale<sup>35</sup> offre à cet égard des orientations très utiles.

## Au niveau national

37. En conformité avec les principes de l'OIT, les gouvernements devraient habiliter les employeurs et les travailleurs à négocier les conditions d'emploi dans un cadre juridique sûr. Les avantages qui en découlent ne sont pas propres à la SST mais ils aident les travailleurs à défendre leurs droits à des conditions de travail garanties de leur sécurité et de leur santé, et les employeurs à maintenir la viabilité de leur entreprise.
38. Les gouvernements devraient défendre le principe selon lequel «la sécurité paie». Les ministères du travail pourraient par exemple collaborer avec les ministères du commerce et de l'industrie pour déterminer et faire connaître les coûts des accidents et des maladies professionnelles aux entreprises et à la collectivité dans son ensemble. Comme pour le principe du «pollueur payeur», largement accepté, le législateur, en collaboration avec les assureurs tant publics que privés, devrait veiller à tout faire pour que le coût des accidents et des maladies liés au travail soit assumé par les entreprises responsables. Cette démarche non seulement est équitable pour toutes les parties mais elle présente en outre l'avantage d'encourager les entreprises à tenir une comptabilité précise, ce qui facilite la recherche de moyens pour réduire le coût des déficits en matière de SST.
39. Il faut donner à la SST une place prioritaire dans les programmes scolaires et les programmes de sensibilisation destinés aux adultes, en diffusant clairement le message que «la sécurité, ça paie». Les professionnels doivent mieux exploiter les moyens audiovisuels pour agir sur des publics qu'il est souvent difficile d'atteindre par des cours, des réunions et des publications, notamment les travailleurs des PME et de l'économie informelle.
40. Les gouvernements devraient par ailleurs veiller à ce que leur législation soit conforme aux normes internationales du travail et qu'elle soit bien adaptée aux risques actuels et aux pratiques modernes du travail, et qu'elle vise tous les travailleurs. Il importe aussi que des ressources suffisantes soient allouées à l'application de la législation par les autorités compétentes afin d'assurer un contrôle effectif et régulier.

## Au niveau international

41. Le présent document rend compte de la quasi-totalité des recherches fragmentaires qui existent sur le lien entre SST et productivité. Il semble que les petites entreprises et les entreprises du secteur informel tirent les mêmes avantages d'un surcroît de sécurité que les grandes entreprises, mais il conviendrait pour le démontrer de mener des études plus rigoureuses. Il ressort de projets exécutés dans des pays en développement que le nombre de cas d'incapacité liée au travail a diminué de façon spectaculaire grâce à des améliorations apportées au lieu de travail mais, faute de données dûment enregistrées, il

<sup>35</sup> <http://www.ilo.org/public/french/employment/multi/download/french.pdf>.

n'est pas toujours possible d'évaluer les effets économiques positifs (voir le rapport sur WISE dans certaines entreprises thaïlandaises, annexe à *Barefoot economics*<sup>19</sup>). Un autre domaine à étudier est l'effet des politiques de SST sur la valeur des actions. Il serait utile d'appliquer l'initiative australienne décrite au paragraphe 19 à des données plus récentes et à d'autres marchés (l'indice FTSE4Good<sup>36</sup> des entreprises socialement responsables fait état de performances financières supérieures ou inférieures aux autres selon la période examinée). Démontrer que les avantages de la SST sont en général très supérieurs à son coût pour les entreprises et que, par ailleurs, elle favorise le développement économique et social est un argument propre à convaincre. Le BIT devrait donc approfondir ses études sur les liens entre la productivité et l'amélioration de la SST en menant ou en faisant faire des études, en particulier dans les pays en développement.

42. Le BIT devrait soutenir les directives nationales décrites aux paragraphes 37 à 40, car celles-ci donnent effet à la stratégie définie sous l'objectif opérationnel 3b dans le programme et budget pour 2006-07<sup>37</sup> en renforçant les politiques, systèmes et programmes nationaux et en encourageant le développement d'une «culture de la prévention en matière de sécurité de santé».
43. Le BIT devrait continuer d'octroyer la priorité à la SST dans ses programmes, en particulier SafeWork et les programmes par pays pour un travail décent (PPTD). L'utilité des PPTD à cet égard est qu'ils renforcent les attitudes favorables à la SST, notamment dans l'économie informelle; ils sont indispensables aussi pour promouvoir la ratification et l'application des instruments pertinents de l'OIT. Au siège et dans les bureaux extérieurs, le SafeWork devrait continuer de promouvoir la SST et de renforcer sa collaboration avec d'autres programmes, pour veiller à ce que la sécurité et la santé au travail soit intégrée plus efficacement aux autres politiques d'emploi et de protection sociale et maintenir son aide aux spécialistes régionaux de SST.
44. Des campagnes de sensibilisation devraient mettre en valeur le lien positif entre SST et productivité, éventuellement à l'occasion d'une prochaine journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Il convient aussi d'encourager et de promouvoir dans le même contexte l'application de systèmes de gestion de la SST (ILO-OSH 2001). Les programmes et systèmes nationaux devraient envisager d'intégrer les aspects bénéfiques de la SST sur la productivité.
45. Il y a lieu de renforcer le volet de collaboration internationale prévu par la stratégie mondiale afin d'améliorer la concertation entre les nombreux acteurs qui, au niveau de l'entreprise ainsi qu'aux niveaux national et international, s'efforcent de réaliser les avantages économiques découlant d'un engagement soutenu et systématique en faveur de la SST. Si l'accent est mis au niveau mondial sur le développement économique durable, les occasions de promouvoir les synergies entre la SST et la productivité ne devraient pas manquer.
46. A la lumière de ce qui précède, la commission voudra sans doute fournir des orientations au Bureau dans les domaines suivants:
  - a) Comment intégrer plus efficacement la dimension SST dans l'Agenda global pour l'emploi?

<sup>36</sup> [http://www.ftse.com/Indices/FTSE4Good\\_Index\\_Series/index.jsp](http://www.ftse.com/Indices/FTSE4Good_Index_Series/index.jsp).

<sup>37</sup> BIT: *Programme et budget pour la période biennale de 2006-07* (Genève, 2005), pp. 73-74.

- b) Mesures à prendre dans la perspective du lien entre la SST et la productivité – acquisition et analyse de données complémentaires, intégration de ce lien dans les programmes et systèmes nationaux.
- c) Elaboration de projets et de programmes axés sur la SST dans l'économie informelle.

Genève, le 31 janvier 2006.

*Document soumis pour discussion et orientation.*